



Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des 'gender studies' à l'analyse des politiques sociales

Nathalie Morel

► To cite this version:

Nathalie Morel. Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des 'gender studies' à l'analyse des politiques sociales. Sociologie du Travail, 2007, 49 (3), pp.383-397. 10.1016/j.soctra.2007.06.027 . hal-01021650

HAL Id: hal-01021650

<https://sciencespo.hal.science/hal-01021650>

Submitted on 9 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Note critique

Le genre des politiques sociales. L'apport théorique des « gender studies » à l'analyse des politiques sociales

The gender of social policies. The contribution of gender studies to the analysis of social policy

Nathalie Morel

Laboratoire Georges-Friedmann, ISST, 27, avenue Lombart, 92260 Fontenay-aux-Roses, France

Résumé

Dans les pays anglo-saxons et scandinaves, où les études féministes et de genre se sont largement développées au cours des 30 dernières années, l'introduction de la question du sexe puis du genre a permis un renouvellement théorique très fécond en politique sociale, en particulier pour l'analyse comparative des États-providence. Ces approches insistent sur la construction historique, culturelle, sociale et normative des États-providence et des politiques sociales, permettant ainsi de mettre en lumière les paradigmes sociétaux qui définissent l'élaboration des politiques sociales et l'impact sexué de ces politiques. Ces approches permettent surtout un questionnement critique et original au niveau des concepts, des théories et des outils d'analyse traditionnellement utilisés dans les analyses comparatives sur l'État-providence. Ce texte se propose de dresser un état des lieux des apports théoriques de cette littérature.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Abstract

In English-speaking countries and Scandinavia, where feminist and gender studies have developed over the past thirty years, the issue of sex and then of gender has led to a very fertile renewal of social policy analysis, in particular in the field of comparative welfare state studies. By insisting on the cultural, social, normative and historical construction of welfare states and social policies, this approach sheds light on the societal paradigms that define how social policies are drawn up and their impact in terms

Adresse e-mail : nathalie.morel@freessbee.fr (N. Morel).

0038-0296/\$ - see front matter © 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

doi:10.1016/j.soctra.2007.06.027

of gender. It enables us to undertake a critical, original examination of the concepts, theories and analytical tools traditionally used in comparative welfare state literature. This article presents an inventory of the theoretical advances made in writings on this topic.

© 2007 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

Mots clés : Genre ; Politique sociale ; État-providence ; Économie mixte de la protection sociale ; Démarchandisation

Keywords: Gender; Social policy; Welfare state; Welfare mix; Decommodification

Au cours des dernières années, l'utilisation de la catégorie de genre s'est largement développée en France. Différents colloques et publications récentes¹ ont tenté, dans différentes disciplines, de mettre en lumière les apports d'une lecture sexuée (pour ne pas dire « genrée ») de différents phénomènes sociaux. Ainsi, l'histoire, la sociologie, la science politique et la philosophie s'interrogent sur l'apport épistémologique de la catégorie du genre. En ce qui concerne la sociologie, trois domaines, en particulier, ont bénéficié des analyses en termes de genre. En sociologie du travail, la problématique du genre a permis, d'une part d'appréhender et d'analyser les différences et les inégalités de traitement entre hommes et femmes sur le marché du travail², et d'autre part de reconceptualiser le travail en incluant le travail domestique et le travail non rémunéré³. Cette attention au travail domestique se retrouve également en sociologie de la famille avec une mise en exergue de la façon dont sont réparties les tâches ménagères, de soin et d'éducation au sein du couple et l'impact de cette division des tâches sur la compatibilité vie familiale–vie professionnelle⁴. En sociologie politique enfin, la question du genre a donné lieu à des travaux sur le comportement électoral et la représentation des femmes en politique, ainsi que sur la notion de citoyenneté⁵.

Notre objectif est, ici, de faire le point sur l'apport de la catégorie du genre dans un autre domaine, celui de l'analyse et de la compréhension des politiques sociales et de l'État-providence plus généralement. Notre attention se portera en particulier sur les travaux qui ont été menés dans les pays anglo-saxons et scandinaves, où les chercheurs, et plus encore les chercheuses, ont développé au cours des 15 dernières années une analyse originale qui se distingue des travaux français, dans ce domaine, par l'utilisation qui est faite des comparaisons internationales, et par la mise en relation plus systématique qui est menée entre les formes de l'État (providence) et l'action publique d'une part, et les relations de genre d'autre part. L'analyse des politiques sociales et de l'État-providence du point de vue du genre a ainsi pu faire l'objet d'une théorisation plus approfondie dans ces travaux que dans les travaux français qui tendent à être plus sectorialisés (les principaux travaux adoptant une perspective de genre dans l'analyse des politiques sociales se limitent généralement à la politique familiale ou alors aux politiques d'emploi) et moins comparatifs. Les quelques travaux comparatifs sur ces questions menées en France s'appuient d'ailleurs, en général, sur les catégories d'analyses développées dans la recherche internationale, illustrant par là même l'intérêt que présente cette dernière.

¹ Collin (1995) ; Bard et al. (2004) ; Laufer et al. (2003) ; Fougeyrollas-Schwebel et al. (2003).

² Voir notamment les travaux de Catherine Marry, de Margaret Maruani et de Jacqueline Laufer.

³ Sur la place du genre dans la sociologie du travail, cf. Hirata (1997), Lallement (2003), Hirata et Kergoat (2003).

⁴ Voir en particulier les travaux de Jacques Commaille, de Jeanne Fagnani, de Claude Martin, ou de François de Singly.

⁵ Parmi les auteurs principaux nous pouvons citer Janine Mossuz-Lavau, Mariette Sineau et Jacqueline Heinen.

En effet, dans les pays anglo-saxons et scandinaves, où les études féministes et de genre se sont largement développées au cours des 30 dernières années, l'introduction de la question du sexe puis du genre a permis un renouvellement théorique très fécond en politique sociale, en particulier pour l'analyse comparative des États-providence. Ces approches insistent sur la construction historique, culturelle, sociale et normative des États-providence et des politiques sociales, permettant ainsi de mettre en lumière les paradigmes sociétaux qui définissent l'élaboration des politiques sociales et l'impact sexué de ces politiques. Ces approches permettent surtout un questionnement critique et original au niveau des concepts, des théories et des outils d'analyse traditionnellement utilisés dans les analyses comparatives sur l'État-providence.

Ce texte vise ainsi à présenter les apports essentiels des approches féministes et de genre dans l'analyse des politiques sociales⁶. Étant donné la quantité de travaux et la diversité des approches dans ce domaine, il ne s'agit pas ici de dresser l'état des connaissances en la matière de façon exhaustive. Nous faisons le choix de nous concentrer essentiellement sur les analyses en termes de genre (*gender studies*) développées ces 15 dernières années et qui ont permis d'enrichir les approches comparatives sur l'État-providence, plutôt que sur les analyses féministes de la première vague que nous restituerons plus brièvement.

En effet, l'ensemble des apports de cette problématique de genre est à situer par rapport aux études féministes (*feminist studies*) ou aux études sur les femmes (*women studies*). L'utilisation même du terme 'genre' témoigne d'une volonté de se démarquer des travaux féministes plus revendicatifs, pour s'intéresser à un rapport social — entendu comme un rapport social entre hommes et femmes mais aussi et surtout comme un rapport socialement construit et renforcé par l'action publique.

Ainsi, les études de genre sur l'État-providence reposent aujourd'hui sur trois postulats essentiels (Daly et Rake, 2003) :

- premièrement, il n'est pas possible de réellement comprendre l'État-providence sans reconnaître que les politiques sociales et leur mise en pratique intègrent toutes des normes et valeurs concernant les relations de genre ;
- deuxièmement, les relations de genre sont, en partie du moins, façonnées par les politiques publiques ;
- troisièmement, et lié au point précédent, les États-providence affectent directement ou indirectement les relations de genre par la façon dont ils influencent la nature et la distribution des ressources, des rôles sociaux et des relations de pouvoir.

Nous reviendrons plus en détail sur ces points dans la deuxième partie. Dans un premier temps, nous allons regarder :

- quels ont été les principaux thèmes de recherche dans la première vague de littérature féministe sur l'État-providence ;
- quelles critiques ont été apportées aux analyses traditionnelles ;
- mais aussi quelles étaient les limites de ces approches féministes.

⁶ Voir également Martin (1998a, 1998b), Merrien (2002) et O'Reilly (2003).

1. Critique féministe

Les travaux féministes des années 1970 et 1980 ne constituent pas une théorie unifiée sur l'État-providence. Ces travaux partagent néanmoins un certain nombre de traits communs qui permet de les différencier des travaux traditionnels (*mainstream* - parfois ironiquement qualifiés de *male-stream*) sur l'État-providence. Notamment, quelle que soit l'approche, tous les travaux visent avant tout à analyser l'impact sexué spécifique des politiques sociales.

1.1. Un État-providence centré sur le modèle de l'homme gagne-pain

Premièrement, les auteurs féministes ont montré que le contrat social, entre le travail et le capital, sur lequel repose l'État-providence s'appuie en fait sur un deuxième contrat, non explicite, entre les sexes. En effet, l'État-providence, tel qu'il s'est développé après la guerre, était conçu avant tout pour un travailleur masculin employé de façon stable, le but étant de protéger le salaire de l'homme pourvoyeur de revenu. Les femmes et les enfants ont bénéficié d'une protection en tant que dépendants du mari ou du père. Ce modèle de l'homme gagne-pain (le *male-breadwinner model*) est basé sur certaines hypothèses concernant les contributions respectives des hommes et des femmes au niveau du foyer, le rôle de la femme étant de prodiguer les soins nécessaires aux enfants et aux personnes dépendantes au sein de la famille. De plus, ce modèle suppose des formes familiales stables. La dépendance des femmes vis-à-vis de leur mari est donc inscrite dans le modèle, et soutenue par des politiques comme le système d'imposition (impôt conjoint qui pénalise la valeur relative du travail de la femme), le salaire maternel, ou le fait que dans bien des cas, même les femmes qui travaillaient n'avaient accès aux prestations sociales que via leur mari, en tant que dépendantes.

Pour les analystes anglo-saxonnes en particulier⁷, la création de l'État-providence autour du modèle de l'homme gagne-pain a créé un système de protection sociale à deux vitesses et conduit à une citoyenneté sociale différenciée pour les hommes et pour les femmes. L'argument est que les hommes ont pu bénéficier de droits sociaux de type assuranciel en vertu de leur participation au marché du travail, alors que les femmes ont généralement dû se contenter de prestations d'assistance sociale sous conditions de ressources en tant que dépendantes. Or, les prestations d'assistance sociale sont non seulement moins généreuses que les prestations d'assurance sociale, mais aussi plus soumises à l'arbitraire que ce soit pour des raisons de contraintes budgétaires ou pour des raisons idéologiques et normatives. En effet, les prestations d'assistance sociale sont basées sur certains présupposés concernant ce qui constitue un besoin et quelles personnes « méritent » l'accès à ces prestations. Cette idée de mérite est généralement liée à celle de devoir : le bénéficiaire est censé se plier à un certain comportement en contrepartie de l'aide accordée. De plus, les bénéficiaires de l'aide sociale sont considérés comme dépendant de l'État, donc comme un poids pour la société, alors que les travailleurs qui perçoivent des prestations d'assurance sociale (pension de retraite, etc.) sont perçus comme recevant ce qui leur est dû. La dimension idéologique, normative et coercitive de l'État-providence est ainsi montrée du doigt.

Ce système de protection sociale à deux vitesses est interprété comme le pendant d'un marché du travail lui-même segmenté : d'un côté le travail rémunéré dans la sphère publique et de

⁷ Cette analyse est essentiellement basée sur des travaux américains tels que ceux de Nancy Fraser (1994) et de Barbara Nelson (1990).

l'autre le travail non rémunéré dans la sphère privée ou domestique. C'est donc toute la question de la valorisation du travail produit dans la sphère domestique qui est ainsi mise en lumière.

1.2. Sphère publique–sphère privée et le travail de soins aux personnes

En effet, un deuxième point commun aux divers travaux féministes est que les auteurs élargissent leur analyse de l'État-providence au-delà de sa dimension économique pour considérer également les questions de production et de reproduction au sein de la sphère domestique.

L'attention est portée sur la façon dont le travail de soins aux enfants et aux personnes dépendantes (travail désigné par la notion de *care*) est produit et organisé au sein de la sphère domestique. Cette analyse des faits de la vie quotidienne permet de faire ressortir l'importance de choses en apparence ordinaires. Ceci a permis de montrer comment le bien-être⁸ des personnes est assuré en pratique, notamment grâce à la contribution des femmes, et la conséquence sur la vie de ces femmes en termes de subordination. Comme le note Marie-Thérèse Letablier, le concept de *care* a permis de mettre l'accent « sur les processus matériels et idéologiques qui confortent les femmes en tant que *carers*, et les assignent au pourvoi de soins et de bien-être. Cela explique que les travaux pionniers sur la question aient été consacrés essentiellement au travail domestique non rémunéré effectué dans la famille. Ce constat permettait de mettre en évidence le fait que la famille a été, et reste encore, le plus important et le plus constant, pourvoyeur de *welfare* » (Letablier, 2001).

Cette analyse a donné lieu à des revendications concernant la reconnaissance des tâches domestiques comme un travail à part entière méritant salaire et devant donc donner accès à des droits sociaux équivalents à ceux acquis dans la sphère publique. Enfin, et c'est la conclusion logique des analyses précédemment citées, les auteurs féministes soulignent que la protection sociale — le *welfare* — est largement produite et consommée par les femmes, mais généralement sous le contrôle des hommes et dans leur intérêt. Cette dénonciation du patriarcat va souvent de pair avec une dénonciation du capitalisme comme source d'oppression⁹. Ainsi, l'État-providence serait organisé dans l'intérêt des hommes et du capital, au détriment des femmes. Les interactions dans la sphère privée sont perçues comme conditionnées par, et reflétant, un ensemble de relations de pouvoir à un niveau plus global.

1.3. Apports et limites de l'analyse féministe

Un des apports de cette première génération de littérature féministe est sa capacité à théoriser la notion de patriarcat et les relations de pouvoir entre hommes et femmes. En effet, l'État-providence est conceptualisé comme faisant partie et contribuant à un ensemble de structures de pouvoir dans la société qui servent essentiellement, mais pas uniquement, à perpétuer le pouvoir des hommes. Cette approche est intéressante en ce qu'elle permet de souligner les fonctions régulatrices et de contrôle social de l'État-providence et comment ces fonctions sont exercées sur les femmes. L'État-providence est représenté comme un site où s'exercent les relations de pouvoir, et l'expérience de recevoir des prestations sociales comme un proces-

⁸ Que l'on nomme *welfare* en anglais.

⁹ Il s'agit là de la critique Marxiste-féministe de l'État-providence. On trouvera un résumé des différentes approches féministes de l'État-providence dans Williams, (1989), pp.41-86.

sus de contrôle social. Les dimensions normatives et idéologiques de l'État-providence sont ainsi soulignées. De fait, c'est l'idée même d'un État-providence bienveillant qui est remise en cause.

Un autre apport est l'attention portée à la division sexuelle du travail de production et de reproduction et l'analyse détaillée qui est faite du travail fourni dans la sphère domestique (le travail de *care*¹⁰). Ceci a permis de montrer que l'État n'est pas le seul pourvoyeur de *welfare* et de mettre en relief l'importance de la contribution des familles, et par-delà des femmes, dans la production du *welfare*. Cette analyse a notamment permis de poser la question de la valorisation de ces tâches invisibles.

Enfin, l'analyse des inégalités en termes d'accès aux droits sociaux qui découlent de la dichotomie entre travail rémunéré et travail non rémunéré est pertinente à plusieurs égards. Toutefois, comme nous l'avons mentionné, cette analyse provient de travaux anglo-saxons, et en particulier américains. Si cette analyse s'est d'abord imposée, devenant la référence obligée dans les recherches menées dans d'autres pays, certains auteurs ont progressivement été amenés à remettre en question cette approche.

Des auteurs scandinaves (Hernes, 1987 ; Siim, 1987, 1990 ; Leira, 1992) ont montré qu'en ce qui concerne les pays nordiques, l'État n'était pas nécessairement un facteur de subordination pour les femmes et pouvait même au contraire être une source d'émancipation, notamment à travers une offre importante de services permettant aux femmes de travailler et donc de ne pas dépendre financièrement de leur mari. Les auteurs scandinaves ont donc opposé à l'image d'un État-providence patriarcal celle d'un *women-friendly welfare state* (Hernes, 1987), soit un État-providence favorable aux femmes. Un élément central de cette analyse est le fait que le travail de reproduction dans les pays nordiques, et en particulier en Suède, a été transféré à la sphère publique à un degré que l'on ne retrouve nulle part ailleurs dans les pays développés. Cette socialisation du travail de *care* a non seulement permis aux femmes de se dégager de la sphère domestique pour s'investir sur le marché du travail, mais a aussi créé de nombreux emplois rémunérés dans le secteur public pour le travail de *care*. Ainsi, ces auteurs élaborent la nature de la relation des femmes à l'État à travers trois catégories : les femmes en tant que citoyennes, en tant qu'employées et en tant que clientes de l'État-providence.

Continuant dans cette veine, Diane Sainsbury a elle-aussi apporté une contribution importante au débat en s'interrogeant de plus près à la question des droits sociaux. Reprenant la critique féministe concernant la dualisation des droits sociaux, elle a analysé les prestations sociales aux États-Unis, en Grande-Bretagne, aux Pays-Bas et en Suède et a montré qu'il y avait des variations considérables entre pays dans l'accès des hommes et des femmes aux différents programmes. En particulier, elle a démontré que le degré de dépendance des femmes sur les prestations d'assistance sociale était un élément de variation important entre pays et non une caractéristique inhérente à l'État-providence, la Suède déviant tout particulièrement des autres pays. En effet, en 1980, moins de la moitié des bénéficiaires de l'aide sociale en Suède étaient des femmes, comparés à 77 % aux États-Unis, 66 % en Grande-Bretagne et 68 % aux Pays-Bas (Sainsbury, 1994).

Ayant ainsi souligné les alliances factuelles et potentielles entre les femmes et l'État, ces approches scandinaves ont impulsé toute une série de travaux comparatifs et ouvert la voie vers de nouveaux axes de recherche qui se démarquent de l'approche féministe de la première vague. Ces travaux s'écartent en effet de l'analyse centrée sur le concept de patriarcat pour

¹⁰ Sur la genèse et l'utilité du concept de *care*, voir Letablier (2001).

s'intéresser à la façon dont les relations de genre sont socialement construites et soutenues par les différents arrangements institutionnels nationaux d'État-providence, mais aussi comment les politiques sociales ont le potentiel de transformer ces relations de façon à les rendre plus égalitaires. Pour ces auteurs féministes de la deuxième vague (les *gender theorists*) l'État-providence n'est donc pas perçu comme uniformément mauvais.

2. *Gender studies* et travaux comparatifs sur l'État-providence

Ces travaux scandinaves n'ont toutefois pas été la seule source d'impulsion pour le développement des études comparatives dans les études de genre. L'inspiration est aussi venue des travaux *mainstream* dans lesquels la dimension comparative a longtemps existé. Les approches en termes de régimes d'État-providence, telles que développées par Esping-Andersen (1990) ont particulièrement attiré l'attention des théoriciennes du genre. Bien que la réaction ait été essentiellement critique, la notion de « régime » a engendré plusieurs réinterprétations féministes. Une approche a été de, complètement, réviser les régimes proposés par Esping-Andersen en utilisant uniquement des variables analytiques spécifiques au genre (Lewis, 1992, 1997 ; Sainsbury, 1994, 1996, 1999). Une autre réponse a été d'affiner et de compléter l'analyse traditionnelle de façon à pouvoir également prendre en compte des variables liées au genre (Orloff, 1993, 1996 ; O'Connor, 1993).

2.1. Approche par les régimes de genre

Certains auteurs féministes, considérant que les approches traditionnelles sont fondamentalement biaisées en faveur d'une norme masculine, ont choisi de reconceptualiser la façon d'appréhender les États-providence. L'une des tentatives les plus connues et qui a servi de base à d'autres auteurs depuis est celle de Lewis (1992, 1997).

Lewis compare différents pays à l'aune du modèle de « l'homme gagne-pain » (*male breadwinner model*), défini comme un modèle familial dans lequel l'homme est le seul pourvoyeur de revenu et la femme exclue du marché du travail, subordonnée à son mari dans son accès aux droits sociaux et s'occupant des tâches domestiques non rémunérées, notamment des soins aux enfants et aux personnes dépendantes. Jane Lewis suggère que, bien qu'il s'agisse évidemment d'un modèle abstrait qui n'existe pas dans une forme pure, les différents pays reflètent tous de façon plus ou moins marquée des éléments de cette idéologie. Les critères définissant l'accès des femmes au système de protection sociale ainsi que la façon dont les femmes sont traitées par le système d'imposition, la quantité de services offerts (en particulier au niveau de la garde d'enfants), et la position des femmes mariées sur le marché du travail (degré d'engagement et forme de cet engagement) sont trois variables qui permettent de mettre en relief la persistance de cette idéologie dans les différents États-providence. À partir de ces critères, elle distingue trois modèles de « l'homme gagne-pain » :

- un modèle fort, que l'on retrouve en Grande-Bretagne et en Irlande ;
- un modèle modéré dont la France serait représentative ;
- un modèle faible qu'elle nomme aussi « modèle à deux revenus » (*dual-breadwinner model*) qui est illustré par le cas de la Suède.

Cette approche vise donc à mettre en lumière les prescriptions idéologiques et normatives qui sous-tendent la division sexuelle des tâches, et s'attache à faire ressortir comment la femme est perçue dans différents types d'État-providence : en tant que mère, en tant qu'épouse ou en tant que travailleuse salariée (ou en tant que mère *et* travailleuse dans le cas de la France). Un deuxième apport de cette analyse réside dans l'attention portée à la valorisation et au partage du travail de soins dans la sphère domestique. Lewis montre en effet que ce travail est reconnu différemment selon les pays. En Suède par exemple, il existe un congé parental rémunéré à 80 % du salaire antérieur pour les personnes interrompant leur carrière temporairement, ce qui indique que le travail de soins est reconnu comme travail méritant salaire. Dans d'autres pays, le congé parental est soit peu rémunéré (on peut prendre l'exemple de l'allocation parentale d'éducation en France), soit non rémunéré ce qui montre que les tâches reproductives de soins ne sont pas reconnues comme travail¹¹.

Les variables que Lewis utilise sont très utiles pour retracer de façon historique la manière dont les politiques assignent des rôles spécifiques aux hommes et aux femmes, mais le fait de comparer différents pays à l'aune d'une même mesure (l'idéologie de l'homme gagne-pain) pour établir une typologie présente certaines limites. En effet, une telle approche revient à pointer ce que deux des modèles (les modèles modéré et faible) ne sont pas, et ne définit pas, en revanche, ce qu'ils sont, c'est-à-dire ce qui les caractérise de façon spécifique (Sainsbury, 2000).

2.2. Rendre les analyses comparatives traditionnelles plus sensibles aux questions de genre

L'approche d'Esping-Andersen en termes de régimes présente l'avantage de définir chaque régime en fonction de ses caractéristiques institutionnelles propres mais aussi en fonction de ses objectifs (réduire les inégalités pour le régime social-démocrate, maintenir les revenus dans le régime conservateur, offrir un filet de sécurité en dernier recours dans le régime libéral). Son analyse n'est toutefois pas exempte de jugements normatifs puisque la comparaison vise à étalonner différents pays selon le niveau de citoyenneté sociale offert.

En effet, l'analyse d'Esping-Andersen (1990) part de la théorie de Marshall (1950) selon laquelle la citoyenneté sociale¹² constitue le cœur de l'État-providence, mais il développe le concept plus avant en introduisant une variable clef, celle de l'octroi des droits sociaux. Il soutient que si l'on confère aux droits sociaux le statut légal et pratique des droits de propriété, s'ils sont inviolables et accordés sur la base de la citoyenneté plutôt que sur celle de la production, ils entraînent la démarchandisation (*decommodification*) du statut des individus vis-à-vis du marché. Esping-Andersen cherche donc à comparer le niveau de citoyenneté sociale dans dix-huit pays à partir du niveau de démarchandisation offert (qu'il calcule en regardant les conditions d'accès aux droits sociaux, et du montant et de la durée des prestations). Il ajoute également deux autres variables à son analyse : le type de stratification sociale engendrée ; et la manière dont les activités de l'État sont coordonnées avec le rôle du marché et de la famille dans le pourvoi de bien-être. Ces trois axes de comparaison lui permettent de dégager trois groupes de pays ou « régimes » d'État-providence.

¹¹ Voir aussi Jenson, 1997, 2001.

¹² T.H. Marshall suggère que la citoyenneté dans les démocraties occidentales comporte trois types de droits qui se sont développés chronologiquement, d'abord les droits civiques qui sont apparus au VIII^e siècle, puis les droits politiques dans le courant du XIX^e, et enfin les droits sociaux au XX^e siècle. Ce qu'il nomme « citoyenneté sociale » (*social citizenship*) correspond donc aux droits sociaux.

Une deuxième série d'auteurs féministes considèrent que l'analyse d'Esping-Andersen en termes de régimes, bien que problématique à certains égards, demeure un bon point d'entrée pour comparer et comprendre les États-providence, car elle permet de mettre en évidence les cohérences et dynamiques propres à chaque régime et d'évaluer les effets des politiques sociales d'un point de vue qualitatif. Elles suggèrent toutefois que les trois dimensions qu'il utilise ont besoin d'être affinées et éventuellement complétées de façon à prendre en compte la dimension sexuée des politiques sociales et leurs effets sur l'égalité entre les sexes.

2.2.1. *Place de la famille dans l'économie mixte de la protection sociale*

Une première série de critiques concerne le manque d'attention portée au rôle de la famille dans la protection sociale dans la relation État–marché–famille identifiée par Esping-Andersen comme une des variables définissant les différents régimes d'États-providence. Au vu de son analyse, on est porté à penser que la famille ne joue aucun rôle dans les régimes d'État-providence libéraux et sociaux-démocrates et un rôle assez ambigu dans le régime conservateur car ce qui caractérise ce dernier est qu'il ne dépend pas entièrement du marché ni d'un État particulièrement interventionniste. En ce qui concerne la famille, la théorie d'Esping-Andersen se contente de postuler que la protection sociale entre en jeu lorsque la famille échoue. Pourtant, une question pertinente à tous les régimes serait bien entendu, que fait la famille lorsqu'elle n'échoue pas ? (Bussemaker et Van Kersbergen, 1994). Les auteurs féministes suggèrent qu'il faut analyser plus en détail le rôle de la famille non seulement en raison du travail de *care* effectué au sein des familles et de façon disproportionnée par les femmes, mais aussi parce que la division des tâches au sein des familles contraint ou facilite la participation au marché du travail de chacun de ses membres. Hobson (1990) propose ainsi qu'au lieu de considérer la famille comme une unité on la considère comme un ensemble de relations de pouvoir modelé par l'État et le marché. En effet, comme le note Orloff (1993), l'État, par ses politiques sociales, peut aider à déplacer la responsabilité pour le travail de *care* de la famille vers la collectivité, ou, au sein du couple, des femmes vers les hommes, favorisant ainsi une plus grande égalité entre les sexes.

2.2.2. *Genre et stratification sociale*

En ce qui concerne le concept de stratification sociale, Esping-Andersen a identifié les critères d'éligibilité pour l'accès aux droits sociaux comme un des facteurs déterminants. Là encore, son analyse est pertinente, mais elle s'attache seulement aux critères permettant l'accès aux droits sociaux attachés au travail salarié. Ainsi, ce sont les critères d'accès aux programmes de retraite, de maladie et de chômage pour les travailleurs salariés qui sont analysés. Les personnes non salariées disparaissent donc de l'analyse ou du moins leur situation n'apparaît-elle qu'en filigrane. Les conditions d'accès aux droits sociaux pour les personnes non salariées ont pourtant une grande importance car elles peuvent renforcer la dépendance de ces dernières à un membre de la famille qui a un lien au marché du travail (via le système des ayants droit par exemple) ou au contraire les affranchir (lorsque les droits sont basés sur la citoyenneté–la résidence). Comme le suggère Sainsbury (1999), les droits basés sur la citoyenneté, s'ils sont de bonne qualité, neutralisent l'effet du statut familial dans l'accès aux prestations et permettent de mettre le travail rémunéré et le travail non rémunéré sur un pied d'égalité, ce qui permet de transcender les différences de genre au niveau des droits sociaux et donc de favoriser l'indépendance des femmes vis-à-vis du mariage.

Les conditions d'accès aux droits sociaux ont donc des effets sur la stratification sociale non seulement entre catégories socioprofessionnelles mais aussi entre les genres d'autant plus que, même si l'on ne considère que les droits sociaux liés au travail salarié, la position des femmes sur le marché du travail est généralement moins favorable que celle des hommes (salaires plus bas et travail à temps partiel plus répandu) ce qui se répercute au niveau de l'accès aux droits sociaux et du montant des prestations.

2.2.3. Genre et démarchandisation

Enfin, en ce qui concerne le concept clef d'Esping-Andersen, c'est-à-dire celui de démarchandisation, ces auteurs s'accordent à reconnaître son importance pour les travailleurs salariés, puisque plus le niveau de démarchandisation est fort, moins les travailleurs salariés sont dépendants du marché du travail pour leur survie ce qui renforce leur autonomie et leur indépendance, ceci étant d'une importance majeure aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Toutefois, avant de pouvoir être « démarchandisé », il faut d'abord avoir été « marchandisé », c'est-à-dire avoir la possibilité de participer au marché du travail. C'est donc l'accès au marché du travail rémunéré qui est la clef d'une citoyenneté sociale de qualité et qui permet l'indépendance relative des individus.

L'accès au marché du travail ne se fait pourtant pas dans les mêmes conditions pour les hommes et pour les femmes si celles-ci sont censées s'occuper des tâches domestiques et de soins. Ces auteurs suggèrent donc qu'un État-providence réellement démarchandisant est un État qui permet l'accès au travail rémunéré pour les femmes en offrant, entre autres, des services de garde d'enfants et des services de soins de qualité. Les critères d'accès à ces services sont importants car ils reflètent la priorité qui leur est donnée. Ainsi, comme le note Barbara Hobson : « même dans les sociétés où l'État offre des services publics assez étendus pour le travail de *care*, ces prestations sont souvent les moins institutionnalisées et les plus précaires en période de restrictions budgétaires. [...] Les prestations liées au travail salarié — assurance chômage et pensions de retraite — sont généralement présentées en termes de droits du citoyen, inscrites dans la loi au niveau de l'État. Par contre, les places en crèches, les soins aux personnes malades et âgées, sont de nature discrétionnaire ; des listes d'attente existent pour avoir une place, et les services sont souvent dépendants de niveaux variables de ressources municipales » (Hobson, 1990), (p. 246–7, notre traduction).

De plus, même les prestations « démarchandisantes » liées au travail salarié peuvent avoir des effets différents sur les hommes et sur les femmes. Un exemple en est le congé parental, qui, selon sa durée et ses modalités, et selon s'il est réparti entre les hommes et les femmes de façon égale ou pris seulement par les femmes, peut avoir des effets négatifs à long terme sur les salaires des femmes et sur leur carrière, ce qui se répercute à son tour sur le montant des prestations de retraite. La possibilité de recourir au congé parental dans la loi peut même être un facteur de discrimination envers les femmes à l'embauche si celles-ci sont considérées par les employeurs comme plus à même d'y avoir recours que les hommes.

Le concept de démarchandisation demeure un concept utile pour mesurer le niveau d'indépendance offert aux citoyens des différents types d'États-providence, mais il est nécessaire de le compléter par d'autres critères si l'objectif est d'assurer l'indépendance et le bien-être de tous les citoyens. Selon ces auteurs (O'Connor, 1993, 1996 ; Orloff, 1993, 1996 ; O'Connor et al., 1999), l'idéal vers lequel devraient tendre les politiques sociales de chaque pays est celui de favoriser l'indépendance et l'autonomie de tous les citoyens, aussi bien par rapport au marché que par rapport au lien conjugal. Ce dernier aspect est d'autant plus important que l'insta-

bilité croissante des unions nécessite que chaque membre d'un couple puisse être autonome pour éviter de se trouver dans une situation de précarité. La participation au marché du travail semble donc une condition essentielle à cette autonomie.

Orloff propose, de ce fait, d'ajouter l'accès au travail rémunéré (*access to paid work*) comme variable clef à l'analyse d'Esping-Andersen. Cette variable permet de mesurer jusqu'où l'État garantit l'accès pour les femmes au travail rémunéré et aux services leur permettant de concilier travail et responsabilités familiales, ainsi que les mécanismes et les institutions qui mettent en œuvre ces garanties.

3. Apport des *gender studies* pour l'analyse comparative de l'État-providence

3.1. Impact de la critique féministe sur les analyses traditionnelles

Ainsi, la critique féministe essentielle de l'approche d'Esping-Andersen (1990) concerne le peu d'attention portée à la famille dans son triptyque État-marché-famille et le fait qu'il ignore le problème de l'accès au marché du travail pour les femmes dans son analyse de la citoyenneté sociale. Esping-Andersen a lui-même reconnu le bien-fondé de ces critiques¹³ et s'est largement approprié la critique féministe dans ses derniers ouvrages (Esping-Andersen, 1999, 2002), soutenant que la résolution des dilemmes de la société post-industrielle passe nécessairement par la famille. Il appelle ainsi de ses vœux une nouvelle architecture pour l'État-providence, basée sur un nouveau contrat de genre et sur une stratégie d'investissement social dans l'enfance et dans le développement de services de bonne qualité, permettant ainsi aux femmes de s'investir sur le marché du travail. Toutefois, comme il le note également, il ne suffit pas de masculiniser les carrières des femmes, mais aussi de féminiser les carrières des hommes pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Ceci passe par la création de politiques incitant les hommes à plus s'investir auprès des enfants et des tâches familiales, comme c'est le cas actuellement en Suède par le biais du congé parental.

D'autres auteurs masculins *mainstream* tels que Korpi (2000), Shalev (2000) et d'autres, ont également compris l'importance qu'il y avait à prendre en compte la question du genre dans l'analyse des politiques sociales mais ces derniers se posent la question essentiellement en termes de l'interaction qu'il y a entre genre et classe dans l'impact des politiques sociales sur les inégalités (de revenu). La question du rôle de la famille dans le pourvoi de bien-être demeure sous-explorée.

3.2. Économie mixte de la protection sociale

Les travaux comparatifs traditionnels sur l'État-providence ont montré qu'il n'existe pas une seule façon d'organiser la protection sociale. Les travaux utilisant une approche en termes de ressources de pouvoir et notamment les travaux d'Esping-Andersen (1990) ont souligné les différences institutionnelles et politiques qui existent entre différents régimes d'État-providence et l'impact de ces différences sur l'emploi, sur la réduction de la pauvreté ou des inégalités.

¹³ Dans sa post-face à l'édition française de « Les trois mondes de l'État-providence » (1999), Esping-Andersen note ainsi que parmi les critiques qui lui ont été faites « [la] critique la plus pertinente est à inscrire au bénéfice des féministes », p. 277.

Ces analyses ne s'intéressent toutefois pas au fonctionnement concret des politiques sociales, et demeurent au niveau de l'économie politique des systèmes. Les *gender studies*, pour leur part, se sont penchées de façon plus détaillée sur les modalités précises et la mise en œuvre des politiques sociales. Cela leur a permis, d'une part, de mettre en évidence la façon dont différentes normes et hypothèses concernant les relations de genre font partie intrinsèque de ces politiques, et d'autre part, d'ouvrir ce qui a longtemps été la « boîte noire » dans les études sur l'État-providence, c'est-à-dire le rôle joué par la famille dans le pourvoi de bien-être.

Parallèlement, cela a permis de mieux appréhender ce que l'on nomme le *welfare mix*, que l'on peut traduire comme « l'économie mixte de la protection sociale », c'est-à-dire le partage des tâches de protection sociale entre l'État, le marché, la famille, mais aussi le secteur associatif (cf. Evers et Svetlik, 1993 ; Evers, 1997). L'analyse de l'économie mixte de la protection sociale permet à son tour une analyse plus fine du fonctionnement mais aussi des transformations de l'État-providence en regardant les rééquilibrages qui s'opèrent entre ces différentes sphères, notamment en ce qui concerne la prise en charge des jeunes enfants et des personnes dépendantes (Daly et Lewis, 1998, 2000 ; Lewis, 1998 ; Martin, 1998a).

Ce dernier point est particulièrement intéressant au vu de la littérature actuelle concernant les réformes de l'État-providence. En effet, alors que la littérature traditionnelle tend à considérer ces changements de façon quantitative en cherchant à mesurer le degré de repli de l'État-providence (désengagement de l'État au profit du marché ; coupes budgétaires entraînant une baisse des prestations en espèces), une attention plus poussée à l'économie mixte de la protection sociale montre que, plus qu'un changement quantitatif, les réformes menées, notamment dans le domaine du *care*, témoignent d'une transformation qualitative et normative de l'État-providence, impliquant une re-répartition des rôles assignés à l'État, au marché, mais aussi à la famille ou au secteur associatif dans le pourvoi de bien-être. Des différences très marquées apparaissent alors entre pays, certains pays privilégiant un rôle accru pour le marché, d'autres la famille lorsqu'il s'agit de prodiguer des soins. Cependant, on constate également un peu partout en Europe un rôle accru pour l'État, moins en tant que prestataire de services qu'en tant que financeur de nouvelles politiques pour la prise en charge des jeunes enfants et des personnes dépendantes, deux domaines en pleine expansion. Une attention au domaine du *care* montre donc que les réformes de l'État-providence ne vont pas uniquement dans le sens d'un repli, et ne relèvent pas non plus d'un simple transfert de l'État vers le marché.

3.3. Caractère situé des concepts

Plus encore peut-être que les analyses comparatives traditionnelles, les *gender studies* ont montré le caractère situé des concepts utilisés dans la recherche comparative sur l'État-providence. Les études traditionnelles, en ne s'intéressant qu'aux prestations liées au travail salarié (assurance maladie, accident du travail, retraite) n'ont pu analyser que la relation entre l'État et le marché. En déplaçant la focale analytique en direction de la famille, les études de genre ont pu apporter une analyse plus approfondie des rapports entre État et société.

En effet, la remise en question, par les auteurs scandinaves, de la critique féministe anglo-saxonne des années 1970 et 1980 concernant la division entre tâches productives et tâches reproductives et la dualisation des droits sociaux qui en découle, a permis d'interroger le rôle des pouvoirs publics dans le soutien aux familles pour le travail de *care*, et donc de mettre en

évidence la pluralité des systèmes de protection sociale et des modes de relations entre l'État et la famille.

Les *gender studies* ont également attiré l'attention sur l'importance de la nature des droits sociaux, et des conditions d'accès et d'octroi des droits sociaux dans la construction sociale du genre et des inégalités entre les sexes. Ces analyses mettent ainsi en relief le double enjeu que représente, pour les femmes, l'État-providence, en termes d'accès aux droits sociaux et en termes de la reconnaissance, de la valorisation et du partage du travail de *care*. Ainsi, cette critique permet, d'une part, de réinterroger la question de citoyenneté sociale, et d'autre part, d'interroger le rôle de l'État dans le déplacement des frontières entre sphère publique et sphère domestique, et par conséquent les relations entre genre et action publique (Letablier, 2001).

4. Des études féministes aux *gender studies*... et après ?

Les études de genre se sont donc distancées de la démarche militante des études féministes de la première génération en réintroduisant sous un angle renouvelé la question de l'État et de l'action publique. Si les études de genre s'intéressent, elles aussi, aux relations de pouvoir autour de l'État-providence, elles s'interrogent sur la nature de ces relations plutôt que de prendre comme acquis le fait qu'il s'agisse d'une forme d'oppression patriarcale. Cela a notamment permis de mettre en relief la complexité des rapports entre l'État et la société et de montrer comment les relations de genre sont en partie modelées par l'action publique, elle-même le reflet de configurations institutionnelles, culturelles et sociales qui varient dans le temps et dans l'espace.

L'étape suivante, qui reste à franchir, est d'arriver à conceptualiser la construction sociale du genre en intégrant plus explicitement l'expérience des hommes également¹⁴. En effet, une des limites des démarches actuelles est d'attribuer aux seules femmes une conscience de genre, ce qui empêche de percevoir l'impact des politiques publiques et des assignations masculines que ces dernières véhiculent, sur les hommes.

Références

- Bard, C., Baudelot, C., Mossuz-Lavau, J., 2004. Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir. Éditions de la Martinière, Paris (dir.).
- Bussemaker, J., Van Kersbergen, K., 1994. Gender and welfare states: some theoretical reflections, in Sainsbury. (dir.).
- Collin, F., 1995. L'apport des *gender studies*, la spécificité française. Revue française des affaires sociales 49 (août), 158–169.
- Daly, M., Lewis, J., 1998. Introduction: Conceptualising social care in the context of welfare state restructuring. In: Lewis (Ed.), Gender, social care and welfare state restructuring in Europe. Ashgate, Aldershot (dir.).
- Daly, M., Lewis, J., 2000. The concept of social care and the analysis of contemporary welfare states. British Journal of Sociology 51 (2), 281–298.
- Daly, M., Rake, K., 2003. Gender and the welfare state. Polity Press, Cambridge.
- Esping-Andersen, G., 1990. The three worlds of welfare capitalism. Polity Press, Cambridge.
- Esping-Andersen, G., 1999. Social foundations of post-industrial economies. Oxford University Press, Oxford.
- Esping-Andersen, G., 2002. Why we need a new welfare state. Oxford University Press, Oxford (dir.).
- Evers, A., 1997. Le tiers secteur au regard d'une conception pluraliste de la protection sociale, in MIRE, Produire les solidarités. (Paris).

¹⁴ L'ouvrage « Making men into fathers. Men masculinities and the social politics of fatherhood » coordonné par Barbara Hobson (2002) représente un pas dans cette direction. Voir aussi l'article de Nancy Fraser (1994).

- Evers, A., Svetlik, I., 1993. Balancing pluralism. New welfare mixes in care for the elderly. Avebury, Aldershot (dir.).
- Fougeyrollas-Schwebel, D., Planté, C., Riot-Sarcey, M., Zaidman, C., 2003. Le genre comme catégorie d'analyse. L'Harmattan, Paris (dir.).
- Fraser, N., 1994. After the family wage. Gender equity and the welfare state. *Political Theory* 22 (4), 591–618.
- Hernes, H., 1987. Welfare state and women power. Essays in state feminism. Norwegian University Press, Oslo.
- Hirata, H., 1997. Division sexuelle du travail : état des connaissances. In: Soares, A. (Ed.), *Stratégies de résistance et travail des femmes*. Harmattan, Montréal/Paris (dir.).
- Hirata, H., Kergoat, D., 2003. Les paradigmes sociologiques à l'épreuve de catégories de sexe : quel renouvellement de l'épistémologie du travail ? Texte présenté aux IX^{es} journées de sociologie du travail, Paris, 27–28 novembre 2003.
- Hobson, B., 1990. No exit, no voice: women's economic dependency and the welfare state. *Acta Sociologica* 33 (3), 235–250.
- Hobson, B., 2002. Making men into fathers. Men masculinités and the social politics of fatherhood. Cambridge University Press, Cambridge (dir.).
- Jenson, J., 1997. Who cares? Gender and welfare regimes. *Social Politics* 4 (2), 182–187.
- Jenson, J., 2001. D'un régime de citoyenneté à un autre : la rémunération des soins. *Travail, Genre et Sociétés*, dossier « Femmes providentielles, enfants et parents à charge », n° 6, octobre.
- Korpi, W., 2000. Faces of inequality: gender, class, and patterns of inequalities in different types of welfare states. *Social Politics* 7 (2), 127–191.
- Lallement, M., 2003. Quelques remarques à propos de la sociologie du travail en France. In: Laufer, J., Marry, C., Maruani, M. (Eds.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*. La Découverte-Mage, Paris, pp. 123–137.
- Laufer, J., Marry, C., Maruani, M., 2003. Sciences de l'homme et différences de sexe : le temps de la reconnaissance. La Découverte, Paris (dir.). (par « Laufer J., Marry C., Maruani M. (dir.), 2001. Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme. PUF, Paris).
- Leira, A., 1992. Welfare states and working mothers. The Scandinavian experience. Cambridge University Press, Cambridge.
- Letablier, M.-T., 2001. Le travail centré sur autrui et sa conceptualisation en Europe. In: *Travail, Genre et Sociétés*, dossier « Femmes providentielles, enfants et parents à charge », n° 6, octobre.
- Lewis, J., 1992. Gender and the development of welfare regimes. *Journal of European Social Policy* 2 (3), 159–173.
- Lewis, J., 1997. Gender and welfare regimes: further thoughts. *Social Politics* 4 (2), 160–177.
- Lewis, J., 1998. Gender, social care and welfare state restructuring in Europe. Aldershot, Ashgate (dir.).
- Marshall, T.H., 1950. *Citizenship and Social Class*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Martin, C., 1998a. Le domestique dans les modèles d'État-providence. In: Commaille, J., Jobert, B. (Eds.), *Les métamorphoses de la régulation politique*. L.G.D.J., Paris (dir.).
- Martin, C., 1998b. Comparer les questions familiales en Europe. In: Théry, I. (Ed.), *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée. Rapport à la ministre de l'Emploi et de la Solidarité et au Garde des Sceaux, ministre de la Justice*. Éditions Odile Jacob et La Documentation française, Paris (dir.).
- Merrien, F.-X., 2002. États-providence en devenir. Une relecture critique des recherches récentes. *Revue française de sociologie*. 43 (2), 211–242.
- Nelson, B., 1990. The origins of the two-channel welfare state. In: Gordon, L. (Ed.), *Women, the State and Welfare*. University of Wisconsin Press, Madison (dir.).
- O'Connor, J., 1993. Gender, Class and Citizenship in the comparative analysis of welfare state regimes. *British Journal of Sociology* 44, 501–518.
- O'Connor, J., 1996. From women in the welfare state to gendering welfare state regimes. *Current Sociology* 44 (2), 1–124.
- O'Connor, J., Orloff, A., Shaver, S., 1999. States, markets, families - Gender, liberalism and social policy in Australia, Canada, Great Britain and the United-States. Cambridge University Press, Cambridge.
- O'Reilly, J., 2003. Les comparaisons internationales des systèmes d'emploi : méthodes, controverses et renouvelaux. In: Lallement, M., Spurk, J. (Eds.), *Stratégies de la comparaison internationale*. CNRS éditions, Paris (dir.).
- Orloff, A., 1993. Gender and the social rights of citizenship: the comparative analysis of gender relations and welfare states. *American Sociological Review* 58, 303–328.
- Orloff, A., 1996. Gender and the welfare state. *Annual Review of Sociology* 22, 51–78.
- Sainsbury, D., 1994. Women's and Men's Social Rights: Gendering Dimensions of Welfare States. In: Sainsbury, D. (Ed.), *Gendering Welfare States*. Sage, London (dir.).

- Sainsbury, D., 1996. *Gender, equality and welfare states*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Sainsbury, D., 1999. *Gender and welfare state regimes*. Oxford University Press, Oxford (dir.).
- Sainsbury, D., 2000. Les droits sociaux des femmes et des hommes : les dimensions du genre dans les états-providence. In: Ballmer-Cao, T., Mottier, V., Sgier, L. (Eds.), *Genre et politique : débats et perspectives*, Paris, Editions Gallimard.
- Shalev, M., 2000. Class meets gender in comparative social policy. *Social Politics* 7 (2), 220–228.
- Siim, B., 1987. The Scandinavian welfare states. Towards sexual equality or a new kind of male domination? *Acta Sociologica* 30 (3-4), 255–270.
- Siim, B., 1990. Women and the welfare state: between private and public dependence. A comparative approach to care work in Denmark and Britain. In: Ungerson, C. (Ed.), *Gender and caring*, New York (dir.).
- Williams, F., 1989. *Social policy: a critical introduction*. Issues of race, gender and class. Polity, Cambridge.